
Planification du suivi et de l'évaluation

Choose the section you want to jump in

La réussite du suivi et de l'évaluation repose sur une conception de projet solide. L'élaboration d'une théorie de programme, et notamment d'une théorie du changement et d'un cadre de résultats, peut aider les responsables des programmes de réintégration à mieux comprendre les objectifs, les effets directs escomptés, la logique et les hypothèses. Cela facilite le suivi et l'évaluation des interventions. La théorie du programme devrait être élaborée le plus tôt possible dans la phase de conception afin de pouvoir guider l'élaboration et la mise en œuvre du programme.

L'étape de développement du programme pose les bases du suivi et de l'évaluation :

- En exposant clairement les résultats escomptés d'une intervention ;
- En expliquant la manière dont elle est supposée les atteindre ;
- En présentant la manière dont les progrès accomplis seront mesurés.

Au moment de planifier une nouvelle intervention en faveur de la réintégration, il est important d'envisager et d'expliquer la manière dont cette intervention est censée contribuer à une chaîne de résultats. C'est ce qu'on appelle une théorie du programme ; il s'agit d'un outil important pour concevoir une intervention. La théorie du programme représente toutes les composantes nécessaires pour apporter un changement ou un résultat de plus haut niveau.

Elle peut apporter un cadre conceptuel au suivi et à l'évaluation. Il existe différents types de théories des programmes, notamment le modèle logique, la logique d'intervention, le modèle causal, la chaîne de résultats et la théorie du changement. Ce manuel décrit deux approches complémentaires pouvant aider à articuler la manière dont une intervention de réintégration est censée aboutir aux résultats escomptés. Ces deux approches sont la « théorie du changement » et le « cadre logique ».

Ce chapitre donne un aperçu détaillé des outils qui peuvent être utilisés pour planifier les activités de suivi et d'évaluation.

-
- **5.2.1** Théorie du changement
 - **5.2.2** Cadre de résultats
 - **5.2.3** Types de suivi
 - **5.2.4** Cadre de suivi des résultats

5.2.1 Théorie du changement

La théorie du changement est un type d'exercice de réflexion logique principalement effectué lors de l'élaboration d'une intervention, mais également utile pendant sa mise en œuvre.

Une théorie du changement décrit et explique comment et pourquoi un résultat ou un changement souhaité est censé se produire dans un contexte donné. Il s'agit de définir ce qui est fait dans le cadre d'un programme ou d'une initiative de changement (ses activités) et comment ces actions conduisent à des résultats (produits, effets directs, objectifs). Ainsi, la théorie du changement formule une hypothèse sur la manière dont le changement se produit en expliquant le lien entre une intervention et son effet, et ce en faisant apparaître la logique et la justification de l'intervention, ainsi qu'en articulant les hypothèses inhérentes à l'approche⁴⁶.

La théorie du changement est particulièrement adaptée aux interventions qui visent un changement social ou communautaire, ainsi qu'aux initiatives d'autonomisation. Elle peut également servir à évaluer la complexité des transformations, car elle tient compte du fait que le changement social n'est pas linéaire, mais dynamique et complexe. Étant donné que les interventions en faveur de la réintégration (aux niveaux individuel, communautaire et structurel) sont complexes et visent à agir sur de multiples dimensions aux niveaux économique, social et psychosocial, une théorie du changement peut être utile pour définir le raisonnement qui sous-tend le processus de changement ciblé par les interventions de réintégration.

Il est recommandé d'élaborer la théorie du changement en ayant recours à une approche participative incluant tous les acteurs impliqués dans la réintégration. Ce processus de collaboration peut favoriser la discussion autour de questions telles que :

1. Pourquoi pensons-nous que ce changement va se produire ?
2. Quelles sont les preuves à l'appui ?
3. Cela est-il logique ?
4. Quelles sont nos hypothèses ?

Cela aidera également toutes les personnes concernées à comprendre clairement le lien entre les activités de suivi et d'évaluation et les résultats souhaités.

La théorie du changement aide à mettre en lumière les hypothèses qui doivent être « testées » par les actions d'une intervention. Les hypothèses jouent donc un rôle central dans l'élaboration d'une théorie du changement. En général, cette théorie peut être articulée à l'aide de la formule « Si X, alors Y, à cause de Z », c'est à dire : « Si l'action X se produit, alors le résultat Y se produira, en raison des ou de l'hypothèse(s) Z ». Le processus de mise en évidence des hypothèses sous-

jaçentes permet à la fois de repérer les raccourcis logiques et de recenser les principales étapes manquantes dans le processus de changement.

Comprendre le fonctionnement d'une théorie du changement permet d'améliorer le suivi et l'évaluation d'une intervention. Lors de la conception d'une intervention, les raccourcis et lacunes logiques constituent une difficulté commune. Il y a souvent un écart entre une analyse solide du problème et des activités apparemment sans rapport avec elle, mais censées résoudre le problème. Cela se traduit par un cheminement causal avec des liens faibles entre les objectifs, les effets directs, les produits et les activités. En faisant ressortir les hypothèses sous-jacentes, la théorie du changement constitue un pont entre l'analyse et l'élaboration des programmes.

Plusieurs voies peuvent mener à un objectif spécifique ou au plus haut niveau de changement. Bien qu'il puisse y avoir de nombreuses autres raisons pour qu'un changement spécifique se produise, elles ne peuvent pas toutes être traitées par une seule intervention. Une théorie du changement recense les multiples voies qui peuvent mener à un changement et détermine la plus réaliste.

Une théorie du changement complète énonce clairement l'enchaînement par lequel les effets directs sont susceptibles de se produire et la façon dont les produits à court et à moyen terme sont liés aux résultats. Parfois, les effets directs sont étroitement liés, mais ils peuvent aussi se produire indépendamment. Ces changements et ces liens sont souvent représentés visuellement, par exemple au moyen d'un graphique ou d'un ensemble de tableaux (voir le tableau 5.2 qui illustre la théorie du changement pour la réintégration).

Une fois que les résultats sont intégrés à une théorie du changement, des indicateurs peuvent être formulés pour chacun d'entre eux. Comme cela a été expliqué, le suivi d'une théorie du changement consiste à évaluer si les hypothèses se vérifient ou non. Par conséquent, au moment d'élaborer des indicateurs de suivi, il est important de tenir compte des hypothèses de la théorie du changement. ([Voir la section « Cadre de suivi des résultats » pour en savoir plus sur les indicateurs et la façon de les formuler.](#))

Les diagrammes qui représentent la théorie du changement ont généralement un format flexible ; ils peuvent être simples ou complexes, verticaux, horizontaux ou circulaires. Le tableau ci-après ne représente qu'une des nombreuses manières d'illustrer une théorie du changement. Il donne un exemple de ce que pourrait comprendre une théorie du changement pour une approche intégrée de la réintégration. Il présente une vision globale de l'impact prévu de chaque intervention de réintégration, tout en précisant les conditions qui devraient être en place pour que cet impact se produise.

Tableau 5.2 : Illustration de la théorie du changement : approche intégrée de la réintégration

Contributions	Activités	Produits	Effets directs	Impact
	Que faut-il faire pour obtenir des produits ?	Quels sont les éléments et les services à fournir au migrant de retour et à la communauté, ou au niveau	Que voulons-nous changer au moyen de la réintégration ?	Qu'essayons-nous de réaliser au moyen de l'intervention ?

Contributions	Activités	Produits structurel ?	Effets directs	Impact
<ul style="list-style-type: none"> • Les fonds et ressources disponibles pour la fourniture d'une aide à la réintégration , les activités communautaires et les interventions structurelles . • Les ressources humaines disponibles et la dotation adéquate en effectifs pour mettre en oeuvre le programme intégré de réintégration. • La cohésion et la collaboration existantes au niveau de la communauté où reviennent les migrants. • Les compétences disponibles nécessaires à 	<p>Évaluer la situation du migrant de son retour à sa réintégration.</p>	<p>Les migrants de retour bénéficient d'une aide à la réintégration adaptée.</p>	<p>Les migrants ont un niveau suffisant d'autonomie économique, de stabilité sociale et de bien-être psychosocial dans la communauté au sein de laquelle ils retournent.</p>	<p>Les migrants de retour sont capables de surmonter les difficultés individuelles qui ont un impact sur leur réintégration.</p>

Contributions	Activités	Produits	Effets directs	Impact
<p>l'organisation chargée de l'exécution et à ses partenaires pour fournir un appui à la réintégration, mener des activités au niveau communautaire et organiser des interventions structurelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les synergies existantes entre les parties prenantes concernées aux niveaux local, national et régional pour une mise en oeuvre harmonieuse d'une approche intégrée de la réintégration. 	<p>Proposer des séances de formation ciblées pour améliorer les compétences des migrants de retour.</p> <p>Orienter les migrants vers des services (par exemple de santé, de soutien psychosocial, d'aide à la création d'entreprise et autres, si nécessaire).</p> <p>Évaluer les principales communautés dans lesquelles reviennent des migrants.</p> <p>Établir des groupes consultatifs au niveau communautaire pour répondre aux besoins socioéconomiques et assurer la liaison avec les principaux acteurs financiers.</p> <p>Organiser des événements axés sur la collectivité et favoriser le dialogue</p>	<p>Les migrants de retour ont les compétences et connaissances adéquates pour accroître leur employabilité et trouver de meilleurs moyens de subsistance.</p> <p>Les migrants de retour ont accès aux services dont ils ont besoin pour faciliter leur réintégration.</p> <p>Les activités de réintégration au niveau communautaire sont conçues pour répondre aux besoins et aux priorités des communautés.</p> <p>Les migrants de retour et leurs communautés ont accès à une aide pour faciliter la réintégration socioéconomique.</p> <p>Les communautés acceptent les migrants de retour.</p>	<p>Les communautés participent à la conception et à la mise en oeuvre des activités de réintégration reposant sur la collectivité.</p>	<p>Les communautés ont la capacité à créer un environnement favorable à la réintégration.</p>

Contributions	Activités	Produits	Effets directs	Impact
	<p>entre les migrants de retour et leur communauté.</p> <p>Sensibiliser les acteurs locaux et nationaux aux différents aspects de la réintégration.</p> <p>Établir un processus de consultation pour mettre au point des procédures opérationnelles permanentes.</p> <p>Effectuer une cartographie des parties prenantes aux niveaux local et national en vue de l'élaboration des programmes de réintégration.</p>	<p>Amélioration des connaissances et compétences des parties prenantes locales et nationales pour répondre aux besoins liés à la réintégration.</p> <p>Des procédures opérationnelles permanentes en accord avec les politiques de migration, de développement et d'autres politiques pertinentes.</p> <p>Un mécanisme d'orientation bien établi pour aider les migrants de retour et leur communauté à répondre à leurs besoins en matière de réintégration.</p>	<p>Les capacités des parties prenantes locales et nationales (gouvernementales et non gouvernementales) sont renforcées en vue de la prestation de services essentiels et liés à la réintégration.</p>	<p>Des politiques et des services publics adéquats sont en place pour répondre aux besoins spécifiques des migrants de retour comme à ceux des communautés.</p>

Hypothèses

- Fonds disponibles
- Élaboration d'un programme complet
- Engagement des parties prenantes

Hypothèses

- Les migrants de retour sont disposés à participer au programme de réintégration ;
- Les communautés locales sont prêtes à coopérer ;
- Les parties prenantes locales sont disposées à collaborer ;
- La législation et la politique nationales permettent la mise en oeuvre du programme de réintégration ;

Hypothèses

- Les autorités nationales restent déterminées à renforcer la viabilité du processus de réintégration ;
- Les facteurs externes restent favorables à une réintégration durable ;
- Toutes les parties prenantes (y compris les migrants de retour et les communautés) sont pleinement engagées tout au long du processus de réintégration ;
- Le renforcement des

Hypothèses	Hypothèses	Hypothèses
	<ul style="list-style-type: none"> • Des services de base sont disponibles pour un mécanisme d'orientation efficace ; • Le processus de réintégration n'est pas entravé par des facteurs externes (sociopolitiques, sécuritaires, économiques, environnementaux). 	<ul style="list-style-type: none"> capacités des acteurs concernés permet une amélioration des lois et politiques ; • Les ressources allouées permettent de générer des données factuelles sur l'impact des interventions en faveur de la réintégration.

5.2.2 Cadre de résultats

Un cadre de résultats, ou « cadre logique », formule clairement les résultats escomptés, décrit les cibles et explique comment planifier la réussite et atteindre les résultats.

Un cadre logique aide à déterminer la conception opérationnelle d'une intervention et constitue donc le fondement du suivi et de l'évaluation de cette intervention. Il s'agit d'un résumé de l'approche prévue d'une intervention pour atteindre les résultats, qui s'appuie sur l'analyse de la situation et des difficultés menée durant l'étape de conceptualisation. Il résume la séquence logique dans le cadre de laquelle une intervention vise à aboutir aux résultats souhaités, et détermine les contributions et activités nécessaires pour atteindre ces résultats. Il fournit également des indicateurs et des sources de vérification pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.

Un cadre logique est surtout utilisé sous la forme d'une matrice, ce qui favorise une réflexion linéaire sur le changement. Il est souvent considéré comme un instrument de gestion pour la planification, le suivi et l'évaluation.

Le tableau ci-dessous propose un exemple de modèle de matrice des résultats. Les colonnes sont décrites plus en détail à la [section 5.2.4](#).

Tableau 5.3 : Modèle de matrice des résultats

Résultats	Indicateurs	Source de vérification et méthode de collecte de données	Données de référence	Cible	Hypothèses
Objectifs					
Effets directs					
Produits					
Activités					

5.2.3 Types de suivi

Différentes approches de suivi et d'évaluation peuvent être envisagées pour examiner les résultats à chaque niveau d'intervention (individuel, communautaire, structurel). L'approche de suivi appropriée dépend de la théorie du changement pour l'ensemble du programme, des principales parties prenantes, des indicateurs élaborés dans le cadre de résultats ainsi que du calendrier du programme (à court ou à long terme).

Bien qu'il existe de nombreux autres types de suivi, l'on ne mentionnera, aux fins du présent manuel, que les plus pertinents, soit :

- **Le suivi du programme** permet d'apprécier les progrès et performances tout au long du programme de réintégration (couvrant les activités du projet, les résultats, le budget, les dépenses et les risques).
- **Le suivi des bénéficiaires** permet d'examiner la façon dont les individus, les communautés, les gouvernements et les autres parties prenantes concernées perçoivent une intervention en cours ou terminée. De cette manière, les bénéficiaires participent au suivi, qui évalue leur satisfaction ou insatisfaction, leur niveau de participation, d'inclusion et d'accès aux ressources, la façon dont ils ont été traités et leur expérience globale du changement. Ce type de suivi est recommandé (et particulièrement utile) pour obtenir des données qualitatives (récits de réintégration) de la part des bénéficiaires ou même de toute partie prenante. Il permet d'obtenir un retour d'informations réaliste pour les interventions en faveur de la réintégration et peut favoriser la visibilité du programme.
- **L'évaluation de la gouvernance de la réintégration** examine l'écosystème de la réintégration aux niveaux national et régional, notamment le niveau d'engagement des différentes parties prenantes (y compris les migrants, les groupes de la diaspora, les autorités locales et les organisations concernées), les moyens de subsistance potentiels et les mécanismes favorisant des solutions durables. À ce niveau, la collaboration de multiples parties prenantes est nécessaire pour évaluer si les interventions en faveur de la réintégration ont eu un impact. Cela devrait être le cas à plus long terme, au moins 16 à 18 mois après le début de l'intervention de réintégration.

Comme dans le cadre de toute élaboration de programme, il est important de mettre en place des procédures claires de contrôle financier, ainsi que de suivi des risques.

Lors de la conception d'une initiative de réintégration, des ressources doivent être allouées spécifiquement au suivi et à l'évaluation. La part des ressources recommandée par les spécialistes est de 5 à 10 % du budget total, soit 2 à 4 % pour l'évaluation et 3 à 6 % pour le suivi. Ceci est toutefois purement indicatif. De même, les activités de suivi et d'évaluation doivent être reflétées dans les plans de travail de l'initiative pour favoriser, dans ce domaine, des pratiques cohérentes et

efficaces.

COUP DE PROJECTEUR

Élaborer un plan de travail complet indiquant clairement les attributions de l'équipe (c'est-à-dire qui est responsable de réaliser quoi), y compris le calendrier des prestations. Cela favorise la clarté et l'appropriation de l'initiative par les membres de l'équipe, qui peuvent convenir des grandes étapes et intervalles d'enregistrement afin d'examiner s'ils sont sur la bonne voie. Ce plan de travail peut être élaboré lors de la phase de création dans le cadre d'un petit atelier, où les rôles et les responsabilités de l'ensemble de l'équipe et des parties prenantes seront présentés et où l'on conviendra d'un calendrier précis des prestations.

5.2.4 Cadre de suivi des résultats

Le cadre logique peut servir de base à la mise en place d'un cadre de suivi des résultats, qui permettra à la fois à tous les membres de l'équipe chargée de la mise en œuvre et à toutes les parties prenantes de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.

En tant qu'outil de suivi, le cadre de suivi des résultats peut être utilisé parallèlement à un plan de travail détaillé, à des outils d'information financière et à un plan de gestion des risques pour une approche de suivi plus globale.

L'on trouvera ci-après un exemple de cadre de suivi des résultats basé sur les produits de la théorie du changement ou de la matrice des résultats. Il présente les questions auxquelles les composantes du cadre visent à répondre. Il devrait être élaboré pour tous les produits et tous les effets directs, ainsi que pour le ou les objectifs. Les sections suivantes fournissent de plus amples explications sur les indicateurs, les données de référence et les cibles, les moyens de vérification, la méthode de collecte des données et le calendrier.

Table 5.4: Results-monitoring framework

Effet direct	Indicateur	Source des données et méthode de collecte	Analyse des données	Fréquence	Personne responsable	Données de référence et cible
Premier résultat positif ou	<ul style="list-style-type: none">• Comment et où les informations sont-elles disponibles ?	Où et comment les informations sont-elles disponibles ?	Comment les données seront-elles analysées ?	À quel stade les données seront-elles analysées ?	Qui est responsable de l'organisation ?	Données de référence : Quelle est la

Effet direct	Indicateur	Source des données et méthode de collecte	Analyse des données	Fréquence	Personne responsable	Données de référence et cible
changement constaté immédiatement après l'intervention.	<p>si nous sommes sur la bonne voie ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment savoir si les bénéficiaires, la communauté et les parties prenantes au niveau structurel sont satisfaits ? • Comment savoir si les services fournis répondent aux besoins des bénéficiaires ? 	seront-elles recueillies pour mesurer l'indicateur ?		seront-elles collectées pour mesurer l'indicateur ?	de la collecte, de la vérification et du stockage des données ?	valeur de l'indicateur au début de l'intervention ? Cible : Quelle est la valeur attendue de l'indicateur à la fin de l'intervention ?
Les migrants ont un niveau suffisant d'autonomie économique, de stabilité sociale et de bien-être psychosocial	Par exemple, le nombre de migrants de retour qui atteignent une note de réintégration (composante) de 0,5 et	Par exemple, une enquête auprès des bénéficiaires qui ont reçu une aide à la réintégration.	Quantitative et qualitative.	4 à 6 mois après la fourniture de l'aide à la réintégration.	Nom à ajouter. Peut être un responsable du suivi et de l'évaluation.	Dépend de la charge de travail du pays.

Effet direct	Indicateur	Source des données et méthode de collecte	Analyse des données	Fréquence	Personne responsable	Données de référence et cible
dans la communauté au sein de laquelle ils retournent.	Par exemple, ventilé par sexe, âge et niveau de vulnérabilité.	Par exemple, IPourcentage de membres de la communauté qui se disent satisfaits des activités de réintégration reposant sur la collectivité.	Quantitative et qualitative.	4 à 6 mois après le début des activités au niveau communautaire	Nom à ajouter. Peut être un responsable suivi et de l'évaluation.	Par exemple : Données de référence : Peut être 0 si aucune activité antérieure n'a eu lieu. Cible : 50 %
Les capacités des parties prenantes locales et nationales (gouvernementales et non gouvernementales) sont renforcées en vue de la prestation de services essentiels et liés à la réintégration.	Par exemple, IPourcentage de parties prenantes qui déclarent être plus engagées dans le domaine de l'aide à la réintégration (ventilé par type d'appui).	Par exemple, une enquête avant et après la formation. Entretiens semi-structurés avec les parties prenantes locales et nationales.	Quantitative et qualitative.	3 à 6 mois après les activités de renforcement des capacités, et périodiquement pendant les réunions entre partenaires.	Nom à ajouter. Peut être un responsable suivi et de l'évaluation.	Par exemple : Données de référence : selon la cartographie initiale des parties prenantes. Cible : 70 %

Indicateurs

Les indicateurs sont des éléments d'information mesurables qui aident à comprendre comment le travail ou les activités mènent à des résultats. Ils montrent les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et si un résultat est atteint. Dans le cadre du suivi, les indicateurs sont destinés à mesurer les produits et les effets directs ; dans le cadre de l'évaluation, ils peuvent être utilisés au niveau de l'impact.

Au moment de choisir et définir des indicateurs :

- Définir les concepts clés, par exemple ce que signifie la « viabilité » dans le cadre des interventions de réintégration. S'entendre sur des définitions communes des concepts clés.
- Si une initiative en faveur de la réintégration est menée au niveau régional, il faut harmoniser les indicateurs entre les pays, afin que les données puissent être comparées et analysées.

Source des données et méthode de collecte

En fonction des indicateurs choisis, les sources de données déterminent où et comment les informations sont recueillies pour mesurer les indicateurs spécifiques. La méthode de collecte des données détermine la ou les méthodes à utiliser pour recueillir les données. Les méthodes les plus couramment utilisées sont les suivantes :

- L'examen de documents ou sur dossier
- L'observation
- Des enquêtes (succinctes et formelles)
- Des entretiens (y compris de clôture et avec les informateurs clés, [voir la section 2.7](#))
- Des discussions de groupe
- Des mesures directes ou de mise à l'essai
- Le recensement (par exemple, au sein de la communauté)

[Voir l'annexe 4.A](#) pour plus de détails sur les méthodes de collecte des données.

Les sources de collecte de données peuvent comprendre des questionnaires, des listes de vérification, des guides thématiques ou les documents administratifs du projet tels que des certificats de transfert, des documents provenant des dossiers individuels, etc.

Au moment de créer un outil de collecte de données, il ne faut pas oublier :

- D'inclure des champs pour enregistrer le nom du responsable de la collecte des données

ainsi que la date et le lieu de la collecte, les données biométriques et les coordonnées du répondant.

- D'inclure une clause de confidentialité et de consentement libre et éclairé à l'instrument de collecte de données personnelles, si celui-ci n'est pas anonyme ([voir la section 5.1.1](#)).
- De répondre aux exigences en matière de gestion des données pour l'outil de collecte de données en question. Cela peut comprendre la budgétisation des ressources ou du temps nécessaire au personnel pour développer et utiliser l'outil, ainsi que la création et la mise à jour de systèmes ou de bases de données.

Le langage utilisé dans les outils de collecte de données doit être neutre et objectif. Tenir compte des compétences et de la technologie disponibles dans le pays en matière de collecte de données. Différents outils requièrent différentes compétences : si les capacités ne correspondent pas à l'outil, cela peut biaiser et créer des erreurs dans les données. Il est recommandé de prétester l'outil de collecte de données.

Lorsqu'il s'agit d'obtenir un retour d'informations au moyen du suivi des bénéficiaires⁴⁸, la méthode de l'échantillonnage peut être précisée au stade de la planification du suivi ou de l'évaluation⁴⁹. Cette méthode est particulièrement utile, car il est généralement impossible de rencontrer tous les bénéficiaires ou de visiter chaque site de projet. Il vaut mieux prendre en compte des aspects essentiels tels que le recours à un groupe plus restreint de bénéficiaires, leur couverture géographique, les ressources qui leur sont allouées et le contexte de sécurité. L'échantillonnage est donc utile pour :

1. Améliorer la qualité des données et minimiser leur partialité ;
2. Réduire le temps et l'argent consacrés à la collecte de données.

L'échantillonnage fait appel à des techniques variées. Le choix en la matière dépend du contexte, du type de population, des informations disponibles, de la méthode de collecte des données et du type de données recueillies par le projet. Toutes les techniques donnent des réponses différentes sur :

- La représentation : la mesure dans laquelle l'échantillon « représente » l'ensemble du groupe ;
- La sélection de l'échantillon : la façon dont les personnes ou les lieux sont choisis ;
- La taille de l'échantillon : combien de personnes, de services, etc., inclure dans l'échantillon.

Si un échantillonnage est prévu, il faut recruter ou former des agents de suivi et d'évaluation ayant des compétences dans ce domaine.

Analyse des données

La façon dont les données seront analysées dépendra de la méthode de collecte. Différents outils sont nécessaires en fonction du type d'analyse requis. Certaines méthodes de collecte de données peuvent être analysées à la fois pour des informations qualitatives et quantitatives. Par exemple, si l'indicateur est « existence d'une législation qui reflète les pratiques exemplaires internationales », la source de données sera l'endroit d'où proviennent les informations (données), c'est-à-dire l'article de la législation, tandis que la méthode de collecte des données sera un examen des documents,

c'est à dire de la législation. L'analyse des données peut être de nature qualitative, par exemple lorsqu'un expert évalue le degré de conformité de la législation avec les pratiques exemplaires internationales.

Fréquence

Le moment et la fréquence de la collecte des données doivent être clairement définis dès le début de la planification. Au moment de décider de la fréquence de la collecte des données, il est essentiel de tenir compte du fait que les programmes de réintégration sont souvent mis en œuvre dans des lieux variés et avec divers partenaires, car cela a des implications budgétaires. Par exemple, si l'indicateur mesuré est « orientation vers un soutien psychosocial », il serait alors logique d'effectuer régulièrement le suivi du nombre de personnes orientées, par exemple sur une base régulière mensuelle ou trimestrielle.

Normalement, le cadre de suivi des résultats est transféré dans un plan de travail clair, décrivant les étapes du suivi et leur fréquence.

Personne responsable

Les rôles et responsabilités en ce qui concerne la collecte, la vérification et le stockage des données ([voir les sections 5.3.2](#) et [5.3.3](#)) doivent être clairement définis, en particulier lorsque plusieurs parties prenantes sont impliquées. Il faudrait également nommer un responsable du contrôle des données à caractère personnel, qui veillerait au respect des principes de protection des données.

Données de référence et cible

Les données de référence sont des données de base à l'aune desquelles sont mesurés les changements survenus au fil du temps. Elles constituent la première mesure d'un indicateur ; elles évaluent les conditions préalables à la mise en œuvre et fixent les conditions par rapport auxquelles les changements futurs seront mesurés. Une étude des données de référence peut avoir des incidences budgétaires, mais peut aussi s'appuyer sur une évaluation antérieure ou une étude documentaire. Lorsque le budget est limité, ou lorsque des contraintes relatives à la sécurité ou d'autres facteurs ne permettent pas de réaliser une étude des données de référence, la visite de suivi au cours de laquelle un indicateur spécifique est mesuré pour la première fois peut être considérée comme référence.

La cible représente ce que l'intervention devrait atteindre ; elle est généralement définie par rapport aux données de référence.

Enquête de l'OIM sur la durabilité de la réintégration

L'OIM a mis au point une enquête normalisée pour évaluer la durabilité de la réintégration sous les aspects économiques, sociaux et psychosociaux. Cette enquête permet de répondre à la question suivante : dans quelle mesure les migrants ont-ils réussi à se réintégrer durablement dans leur communauté ?

L'enquête peut être utilisée, avec le système de notation, comme un outil de gestion des dossiers pour le suivi des bénéficiaires et pour l'évaluation du programme. Elle est principalement conçue pour être menée auprès des migrants 12 à 18 mois après leur retour. Toutefois, elle peut être effectuée plusieurs fois au cours du processus de réintégration d'un migrant. Par exemple, en

fonction des ressources disponibles, une première note de réintégration (de référence) peut être générée lors de la première séance de consultation qui sert à évaluer les besoins (au cours du premier mois), et comparée à la note intermédiaire obtenue 6 à 9 mois après le retour pour évaluer les progrès. Une note finale (12 à 18 mois après le retour) mesure ensuite la durabilité de la réintégration.

Les notes de suivi intermédiaires obtenues pendant la période d'aide à la réintégration concernant chacun des trois aspects peuvent servir à réajuster cette aide.

Les notes obtenues une fois l'aide à la réintégration terminée sont peut-être les plus précieuses, car elles reflètent la durabilité de la situation de la personne de retour. Ces notes peuvent également contribuer à l'évaluation finale du programme. Elles peuvent être analysées pour indiquer l'efficacité de différents types d'aide à la réintégration pour différentes catégories de migrants de retour, dans différents contextes. Les données générées par le système de notation apportent également une preuve nécessaire de l'influence des facteurs communautaires et structurels sur la réintégration des individus (par exemple, si un accès insuffisant aux soins de santé est systématiquement signalé dans une zone donnée) et peuvent donc éclairer la mise en œuvre d'interventions ciblées aux niveaux communautaire et structurel.

Les tendances révélées par les notes de réintégration peuvent être facilement analysées par rapport aux informations de base des profils. Les notes de réintégration peuvent être ventilées par âge et par sexe. Elles peuvent permettre de comparer les tendances pour les migrants aidés dans le cadre du retour volontaire et pour ceux qui reviennent par d'autres moyens. Les variables recommandées pour une analyse de la durabilité de la réintégration sont énumérées ci-dessous :

- Le sexe
- La date de retour
- L'âge au moment du retour
- Le pays à partir duquel le retour a eu lieu
- Le pays d'origine
- La durée de l'absence du pays d'origine
- Le mode de retour
- La communauté de retour est-elle identique à la communauté d'origine ?
- Les possibles facteurs de vulnérabilité (déterminants/déclencheurs)
- Le type de profession

[Voir l'annexe 4](#) pour plus d'informations sur l'enquête sur la durabilité de la réintégration.

⁴⁶ La définition de la « théorie du changement » de l'OIM est adaptée de : [« What is Theory of Change? » \(Center of Theory of Change, 2017\)](#) (en anglais seulement).

⁴⁷ Un guide thématique présente les principaux enjeux et domaines de questionnement qui orienteront une entrevue qualitative ou une discussion de groupe.

⁴⁸ Les bénéficiaires sont les migrants de retour, les membres de la communauté et les parties prenantes locales.

⁴⁹ Un échantillon est une partie de la population, utilisée pour décrire l'ensemble du groupe. L'échantillonnage est un processus consistant à sélectionner des sous-ensembles d'une population afin de décrire ou faire des déductions sur cette population, c'est-à-dire d'estimer ce qui caractérise cette population en fonction des résultats de l'échantillon.

- [Prev](#)
- 5.2/5.5
- [Suivant](#)